

Coopération et mutualisation autour de la filière bois-énergie

*L'exemple de la Cuma Ecovaloris et
de l'association Haieco Bois (50)*



L'émergence du projet au sein du réseau des CUMA

Avec plus de 53 000 km de haies fonctionnelles, la Manche est l'un des départements les plus bocagers de France. Ces paysages bocagers, au-delà de leurs fonctions écologiques et patrimoniales, constituent une ressource énergétique et renouvelable considérable.

Dès 2001, afin de valoriser cette ressource dans la Manche, la CUMA départementale ECOVALORIS, qui développe des activités innovantes en agriculture, appuyée par la Fédération des CUMA de la Manche et leurs partenaires publics décident de créer une activité déchetage. Le projet se développe au sein d'une équipe motivée partageant les mêmes valeurs.

Le bois déchiqueté, issu des haies des exploitations agricoles, reste cependant surtout autoconsommé par les agriculteurs en chauffage et en paillage. L'activité prend de l'ampleur avec l'installation des premières chaudières à bois déchiqueté dans le département grâce à l'investissement de collectivités locales (Saint-Samson de Bonfossé en novembre 2006, La Lucerne d'Outremer en 2008). Les agriculteurs prennent alors conscience de la valeur économique et de l'intérêt écologique de leurs haies. Avec la flambée progressive du prix des énergies fossiles et le développement de la conscience environnementale, l'intérêt général pour le chauffage au bois devient croissant. L'idée de développer localement une filière de valorisation des haies bocagères s'impose au sein du réseau des CUMA.

En 2006, l'association HAIECOBOIS est créée afin de commercialiser les plaquettes bocagères et faire l'interface entre les producteurs (majoritairement agriculteurs) et les consommateurs de bois déchiqueté (collectivités, particuliers, entreprises). La création de l'association donne un coup d'accélération au développement et à l'animation de la filière bois-énergie dans le département, les CUMA ne pouvant pas développer d'activités commerciales et étant exclusivement destinées aux agriculteurs. La Cuma ECOVALORIS travaille alors en partenariat avec l'association HAIECOBOIS dans le but de redonner une valeur économique à la haie et pour favoriser le maintien bocager dans le département de la Manche.

Les coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA)

Principes coopératifs

La CUMA est une coopérative qui a pour objet de fournir à ses adhérents et pour l'usage exclusif de leurs exploitations, des services tels que la mise à disposition de matériel agricole, mais aussi de hangar, atelier, équipements, personnel spécialisé.

Les valeurs

Libre adhésion - Libre retrait - Engagement - Capital Social - Equité - Gouvernance démocratique
(1 homme=1voix) - Transparence

Quelques chiffres des Cuma en Basse Normandie

- 580 Cuma - Chiffre d'affaires : 27 millions d'€
- 1 agriculteur sur 2 adhère à une Cuma



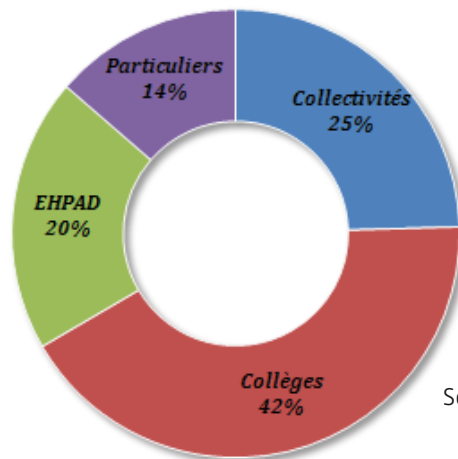
La filière bois-énergie, comment ça marche ?

- Les agriculteurs adhérents à l'association Haiecobois réalisent un plan de gestion de haies sur leur exploitation et signent un contrat d'engagement pour la commercialisation du bois issu de l'entretien durable des haies bocagères. Ce plan de gestion déclare le nombre de mètre linéaire de haies à valoriser dans le cadre de la filière bois-énergie et permet à l'association d'estimer la ressource. Le bois issu de l'entretien des haies bocagères des exploitations agricoles est collecté puis broyé par une déchiqueteuse (matériel agricole mutualisé au sein de la CUMA Ecovaloris).
- Les plaquettes de bois (2-3cm) ainsi obtenues sont acheminées par les CUMA « transport » locales dans l'une des 10 plates-formes de stockages réparties sur le département. La gestion des plates-formes peut être assurée par des CUMA, des chantiers d'insertion ou encore des collectivités.
- Une fois séché (4-6 mois), le bois est revendu aux collectivités, entreprises et particuliers sous la forme de :
 - bois de chauffage pour chaudière à bois déchiqueté (80%)
 - paillage animal (33%)
 - paillage pour plantations et massifs (17%)

Actuellement, Haiecobois alimente 17 chaudières sur tout le département. En 2013, l'association fournira 13 nouvelles chaudières en bois déchiqueté.

Répartition de la vente de bois de chauffage (Tonnage 2011-2012)

Répartition des tonnages 2011-2012 par utilisateur



Source : Haiecobois, 2012

Fiches d'identité des partenaires

CUMA ECOVALORIS

- Statut : Coopérative agricole (CUMA)
- Président : Antoine AUBRY
- Date de création : 2002
- Chiffre d'affaires : 148 000 €
- Nombre de salarié : 2 (mise à disposition inter-CUMA)
- Nombre de bénévoles actifs : 12
- Nombre d'adhérents : 183
- Activité de la structure : Développement d'activités innovantes :
 - compostage de fumier
 - déchiquetage du bois
 - pressage de colza
 - sur-semis de prairies.

HAIECOBOIS

- Statut : Association
- Président : Jean-Louis JULIEN
- Date de création : 2006
- Chiffre d'affaires : 107 000 €
- Nombre de salarié : 1 (mise à disposition par la Fédération CUMA de Basse-Normandie)
- Nombre de bénévoles actifs : 7
- Nombre d'adhérents : 100
- Activité de la structure :
 - Commercialisation de bois déchiqueté : 929 tonnes en 2012 soit équivalent fioul : 297300 L [2 000 tonnes prévues en 2013].
 - Animation de la filière bois-énergie



L'apport pour le territoire

Pilier environnemental :

- Encourager l'entretien durable des haies et donc leur maintien
- Développer l'utilisation d'une énergie propre et renouvelable : le bois
- Développer des approvisionnements locaux avec le minimum de transport : le bois est valorisé au dans un rayon de moins de 20km
- Entretien et maintenir les paysages

Pilier économique :

- Fournir un complément de revenu à l'agriculteur, en valorisant le temps passé à l'entretien et au maintien des haies bocagères
- Créer une filière locale de vente engendrant une dynamique sur les territoires, depuis la production jusqu'aux valorisations

Pilier social :

- Créer des emplois locaux : entretien des haies, gestion de plateformes de stockage, maintenance des chaudières, transport des plaquettes...
- Travailler avec tous les producteurs potentiels de bois : agriculteurs, entreprises d'insertion (gestion de plates-formes, approvisionnement en bois)
- Recréer du lien entre la société et le monde agricole.
- Concilier développement local et insertion en travaillant avec les structures locales de l'IAE (STEVE, IPE)

Source : Haiecobois

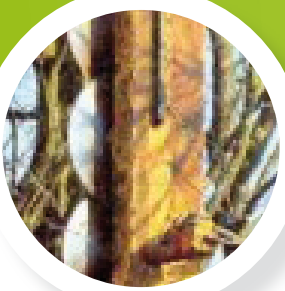
Les intérêts écologiques de la haie bocagère :

- Préserve la biodiversité
- Protège les sols
- Améliore la qualité de l'eau
- Prévient les inondations
- Fournit du bois de chauffage...

Quelle place occupe l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le projet?

Haiecobois est une association très attachée à son mode de fonctionnement démocratique. La question des partenariats locaux est centrale puisqu'il s'agit pour chaque plate-forme de stockage et chaque chaudière à alimenter sur le territoire de trouver les partenaires les plus pertinents tant en matière de proximité, de compétences locales, que de valeurs défendues. Il s'agit de ne pas d'entrer en concurrence mais en complémentarité avec les structures déjà existantes sur le territoire. En outre, si un changement statutaire devait intervenir du fait de l'évolution de l'activité, c'est encore un statut coopératif qui serait privilégié (SCIC) pour Haiecobois.

De même, la coopérative Ecovaloris met régulièrement en avant les valeurs défendues par l'ESS : coopération, but non lucratif, démocratie (1 homme = 1 voix), partage des responsabilités. Vecteur d'innovation, la CUMA développe des services souvent inexistantes sur le territoire, ce qui permet d'offrir de nouveaux débouchés et de nouvelles productions pour les agriculteurs intéressés par des techniques environnementales et durables.



La place de la politique publique

Le développement d'activités environnementales innovantes comme celles développées par les acteurs de la filière bois-énergie nécessitent une période d'expérimentation d'une dizaine d'années, et ne peuvent aboutir que s'il existe une forte volonté des pouvoirs publics et l'envoi de signaux forts en direction de la filière.

Le temps de la mise en place de la filière et de son ancrage sur le territoire s'explique par différents temps inhérents aux démarches innovantes, qui dans le cas de la filière bois-énergie ont été :

- La mise en réseau des acteurs (agriculteurs, CUMA, collectivités, particuliers)
- Le temps lié à l'équipement des collectivités, collèges et particuliers en chaudières à bois
- Le temps de communication, de sensibilisation et d'animation : nécessité de mettre en place des sites vitrines pour faire-valoir

la filière, faire des démonstrations à destination du grand public, être présent sur les événementiels locaux => Ancrer la filière sur le territoire et montrer sa viabilité

- Le temps d'amortissement lié à l'achat de machines agricoles (déchiqueteuses, broyeuses)

Sur le terrain, certaines collectivités locales ont été précurseur et ont permis d'amorcer des projets :

- Investissement pour s'équiper en chaudières à bois déchiqueté
- Location de terrains et infrastructures (plate-forme de stockage) à tarif préférentiel

Au niveau départemental et régional, le soutien du Conseil Général 50 et de la Région Basse-Normandie, tant en matière d'animation de la filière, qu'en investissement ont favorisé le développement de la filière :

- Mise en place de chaudières dans les collèges
- Soutien à la création d'Ecovaloris
- Aides à l'investissement matériel (déchiqueteuses)
- Aides au financement du poste d'animation

Les freins et les perspectives de développement de la filière

Les freins au développement de la filière bois-énergie identifiés :

- Le prix du bois d'origine bocagère vendu à travers l'association Haieco Bois peut s'avérer supérieur au prix du bois provenant d'autres ressources ou fournisseurs tels que :

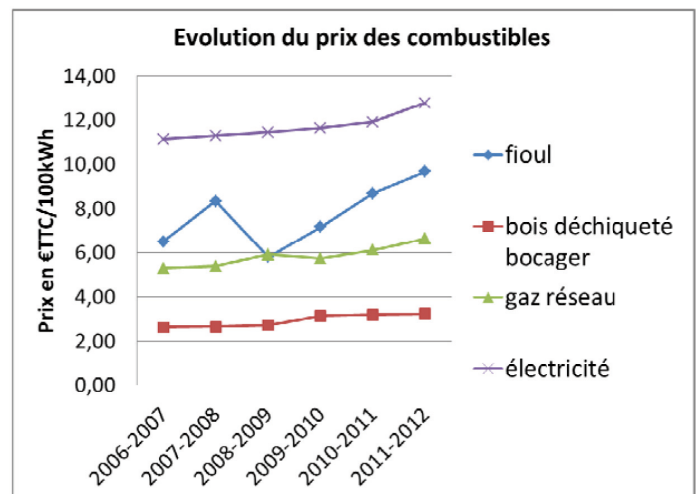
- Le bois « déchet » issu du recyclage de déchets (palettes...)
- Le bois « sous-produit » issu de connexes de l'industrie (scierie...)
- Le bois issu de prestation pour des tiers (ex : têtes de peupliers, rémanents de coupes...)

Ce prix se justifie par des coûts de production et de mobilisation de la ressource bien différents. Il faut considérer le bois issu des haies bocagères comme un produit à part entière et non pas comme un déchet ou sous-produit.

- Toutes les collectivités locales ayant mis en place des chaudières à bois ne s'approvisionnent pas forcément en bois local

- L'exploitation du bois des haies bocagères n'est pas adaptée pour des grandes entreprises, dont la consommation nécessiterait des volumes de bois trop importants (chaudières de plus de 1MW)

- Le retour sur investissement d'une chaudière à bois déchiquetée est long, ce qui freine de nombreuses PME à franchir le cap. Mais même si le coût des investissements dans les installations et la chaudière à bois semble important au départ, cette solution de chauffage reste largement compétitive en termes de coût annuel par rapport à une chaudière à fioul ou à une chaudière à gaz (investissements de leur installation comprises) vue l'écart des prix des différents combustibles.





L'association Haiecobois n'a que 6 ans d'existence et il existe encore des marges de progrès pour rendre la filière bois encore plus attractive. La ressource est encore suffisamment présente sur le territoire, pour ne pas envisager de pénurie dans les prochaines années. La couverture du département n'est par ailleurs par encore complète puisque la filière est encore peu implantée dans le Sud Manche. De nombreux axes de développement et projets sont encore à mener sur le territoire :

- **Initier des partenariats avec des forestiers locaux** : les forestiers du Nord Cotentin transforment le bois de buche en charbon à l'extérieur de la région. Il serait intéressant de les sensibiliser à la question du bois déchiqueté pour valoriser le bois localement.
- **Développer le nombre de chaudière à bois déchiqueté et le nombre de plate-forme de stockage** sur le département de la Manche
- **Développer le nombre de contrats de plan de gestion** avec les agriculteurs et poursuivre les partenariats avec des entreprises d'insertion par l'activité économique.
- **Créer de nouveaux débouchés à la filière auprès des collectivités, particuliers et PME**. Les PME pourraient à l'avenir être un marché porteur pour la filière bois-énergie.
- **Poursuivre les partenariats d'échanges et de savoir-faire** avec les CUMA de l'ouest du Calvados, mais aussi avec la SCIC Bois Bocage Energie, qui porte la filière dans l'Orne et la Mayenne (qui émane également du réseau des CUMA).
- **Favoriser l'essaimage de la filière bois-énergie** dans le Calvados.

Pour conclure...

En une dizaine d'année, la filière bois-énergie s'est ancrée dans le Centre Manche, grâce aux efforts d'un réseau d'acteurs partageant les mêmes valeurs et avec l'appui des pouvoirs publics au niveau départemental et régional, mais aussi au niveau local. Cette filière, pleinement inscrite dans l'économie sociale et solidaire, favorise le développement local dans un principe de subsidiarité avec les structures existantes. L'appropriation des enjeux environnementaux et socio-économiques de la valorisation du bois de haies favorise le travail collectif et la complémentarité des acteurs au service du territoire.

Contact

Haiecobois

Site Internet : www.haiecobois.hautetfort.com / Email : haiecobois@orange.fr / Tél : 02 33 06 45 29

CUMA Ecovaloris

Site Internet : www.ecovaloris.wordpress.com / Tél : 02 33 06 48 26

Fédération Cuma Basse-Normandie

Site Internet : <http://www.ouest.cuma.fr> / Tél : 02 33 06 48 26

Réalisation et conception :



Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie

Tél. : 02 31 06 09 23.

E-mail : cress@cress-bn.org

www.cress-bn.org

Avec le soutien de



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Dans le cadre du :

